



Ville de
CABANNES
volat fama per orbem

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur les projets de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°316-2025 en date du 18 décembre 2025, le maire de Cabannes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabannes.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la Modification n°2 de la commune de Cabannes. La Modification n°2 du PLU a pour objectifs de :

- Rendre possible l'accueil d'activités économiques sur la parcelle AI1 actuellement classée en zone UF.
- Supprimer les parties des emplacements réservés n°1 et n°4 pour lesquelles une mise en demeure de la part des propriétaires a été adressée à la commune sans que celle-ci ne donne suite.
- Supprimer l'emplacement réservé n°3 sur les parties des parcelles AD32 et 33 concernées, et intégrer ces terrains au sein de la zone UC limitrophe.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 2026 inclus, soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Cabannes – Place de la Mairie – 13440 Cabannes. Monsieur Roger ARTAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Cabannes pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : 08h00-12h00 et 13h00-17h00, du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 2026 inclus, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Modification n°2 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la Mairie de Cabannes - Place de la Mairie – 13440 Cabannes, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-cabannes.fr

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre. Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci : 08h00-12h00 et 13h00-17h00 et sur le site de la commune <https://mairie-cabannes.fr/fr>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Cabannes – Place de la Mairie - Bureau de l'Urbanisme – 13440 Cabannes, aux jours, dates et heures suivantes :

- 17 août 2026 de 08h00 à 12h00,
- 27 août 2026 de 13h00 à 17h00,
- 3 septembre 2026 de 08h00 à 12h00,
- 17 septembre 2026 de 13h00 à 17h00,

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune de Cabannes le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.